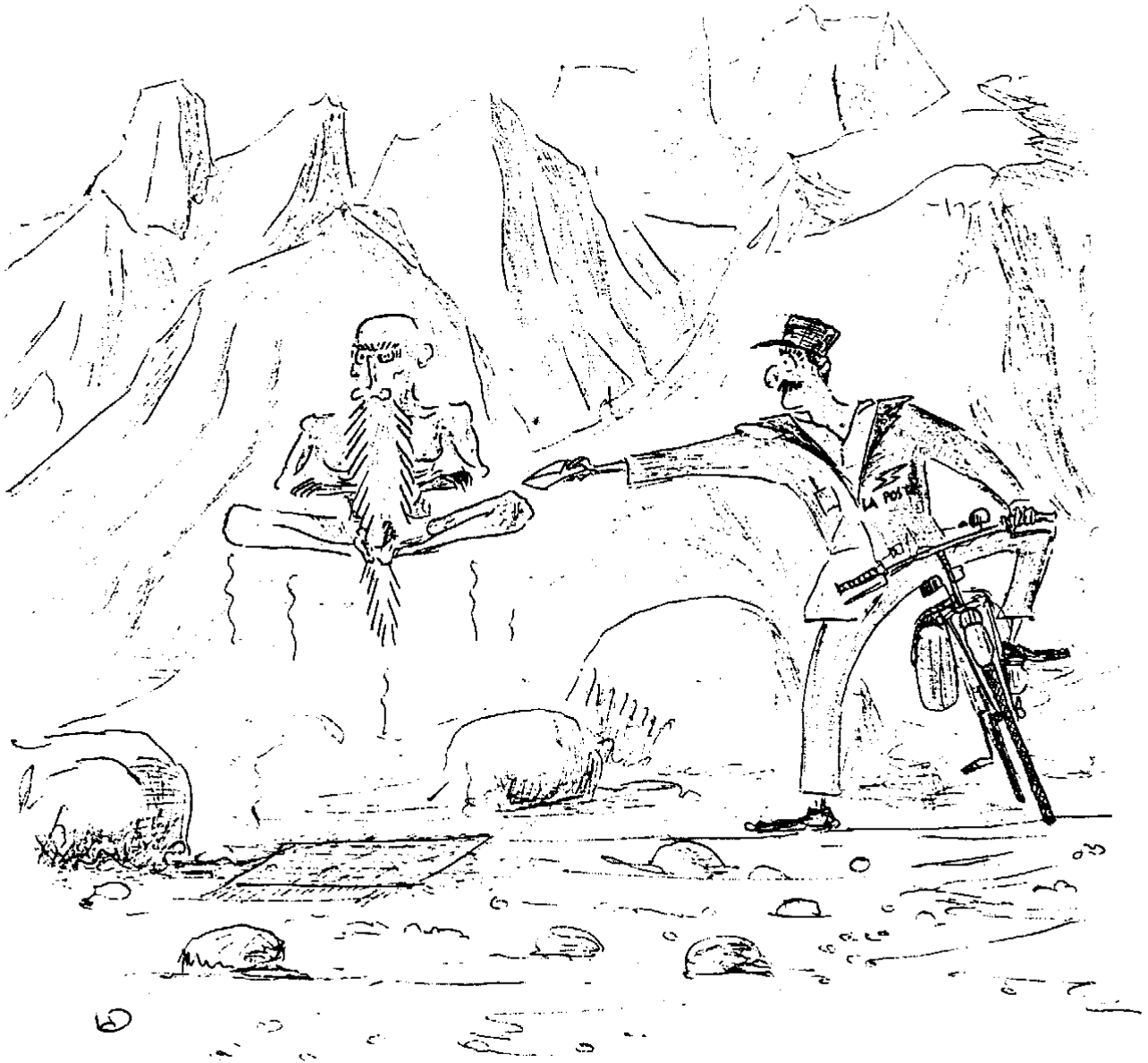


LE COURRIER DE L'ASCETE



N° 32

novembre 2008

COURRIER DE L'ASCETE n° 32

novembre 2008

SOMMAIRE

- ASSEMBLEE GENERALE DU 4 OCTOBRE 2008.
- INFORMATIONS DIVERSES.
- NOUVEAUX MEMBRES.

- ASSEMBLEE GENERALE DU 4 OCTOBRE 2008.

La séance est ouverte à 9 h 30' au centre « *les Isards* », 66360 Py.

Président de séance : B. DEFAULT.

Secrétaires de séance : E. SARDET et G. JACQUEMIN

1. Quorum.

14 adhérents sont physiquement présents : Y. BRAUD, B. DEFAULT (2 pouvoirs : M. Lepley et P. Stallegger), J. DESILE, B. DUHAZE (1 pouvoir : S. Gadoum), M. ENJALBAL, G. JACQUEMIN, S. JAULIN, D. MORIN, D. MORICHON (2 pouvoirs : L. Defaut et S. Danflocs), R. PIMENTA, J.-L. PRATZ (1 pouvoir : J.-P. Maurel), S. PUISSANT, C. ROESTI, Eric SARDET (1 pouvoir : F. Dehondt).

7 adhérents ont envoyé un pouvoir valide : S. DANFLOUS, L. DEFAULT, F. DEHONDT, S. GADOUM, M. LEPLEY, J.-P. MAUREL, P. STALLEGGER.

J.-J. BIGNON (président de l'U.E.F.) et C. MROCKO sont présents au titre d'invités.

Soit un total de 21 personnes physiques ou morales qui sont présentes ou représentées à cette assemblée générale ordinaire.

Puisque le quorum est fixé au quart des membres et qu'à cette date 56 adhérents sont à jour de leur cotisation, le quorum est atteint.

2 Rapport moral et compte-rendu d'activités (B. DEFAULT).

2-1. Adhérents.

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAUX
Lors de l'AG	2	7	16	29	28	36	41	40	42	48	44	50	45	36	56	
A la fin de l'année	2	18	33	42	46	52	54	48	49	51	58	58	61	64		
arrivées	2	16	18	13	9	11	6	1	4	3	7	4	13	7	(3)	+ 114 (117)
départs	0	0	3	4	5	5	4	7	3	1	0	4	10	4		- 50
solde	+ 2	+ 16	+ 15	+ 9	+ 4	+ 6	+ 2	- 6	+ 1	+ 2	+ 7	0	+ 3	+ 3		+ 64

Depuis 2004 nous avons une soixantaine d'adhérents, et depuis cette date nous progressons modestement mais régulièrement (encore 3 nouveaux adhérents en 2008).

2-2. Vente du « synopsis des Orthoptères de France ».

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAUX
en souscription (80 F)	42	12												54
à plein tarif (100 F, puis 120 F, puis 19 euros)		52	35	48	29	5	11	2	10	4	11	13	(4)	224
TOTAUX par année	42	64	35	48	29	5	11	2	10	4	11	13	(4)	278
TOTAUX depuis le début	42	106	141	189	218	223	234	236	246	250	261	274	278	

La vente de la deuxième édition du « synopsis » se maintient encore et toujours.

Compte tenu des nombreuses modifications taxonomiques et nomenclaturales, que l'ASCETE tient à jour sur son site (et dont va profiter la nouvelle édition du guide Delachaux), il faudrait peut-être programmer la troisième édition du synopsis pour 2009 (qui remplacerait la liste actualisée des orthoptères de France prévue pour MOE 13).

2-3. Le mémoire « cigales ».

Le mémoire de Stéphane PUISSANT sur les Cigales de France a été mis en vente en juin 2006. Il a été tiré à 100 exemplaires, et l'ASCETE sera remboursé de ses débours au 52^e exemplaire vendu. Nous y sommes !...

	2006	2007	2008	TOTAUX
Exemplaires vendus	23	14	(14)	54
TOTAUX depuis le début	23	37	54	

2-4. La revue.

Notre revue se vend toujours bien hors abonnement (avec un regain à partir de 2004).

	1996 (tome 1)	1997 (tome 2)	1998 (tome 3)	1999 (tome 4)	2000 (tome 5)	2001 (tome 6)	2002 (tome 7)	2003 (tome 8)	2004 (tome 9)	2005 (tome 10)	2006 (tome 11)	2007 (tome 12)	2008 (tome 13)	TOTAUX
tome 1	.	7	4	2	.	1	3	.	2	2	2	1	1	25
tome 2		4	3	2	.	2	.	.	1	1	3	.	1	17
tome 3			1	4	.	1	1	.	1	1	3	.	1	13
tome 4				6	1	.	.	.	1	1	2	2	1	14
tome 5					1	2	.	.	2	2	2	3	1	13
tome 6						6	1	1	2	2	2	4	1	19
tome 7							.	1	2	4	2	3	3	15
tome 8								.	3	1	3	2	3	12
tome 9									.	2	3	1	3	09
tome 10										.	5	1	2	08
tome 11												1	3	04
tome 12												.	3	03
TOTAUX par année	0	11	8	14	2	12	5	2	14	16	27	18	(23)	152
TOTAUX depuis le début	0	11	19	33	35	47	52	54	68	84	111	129	152	

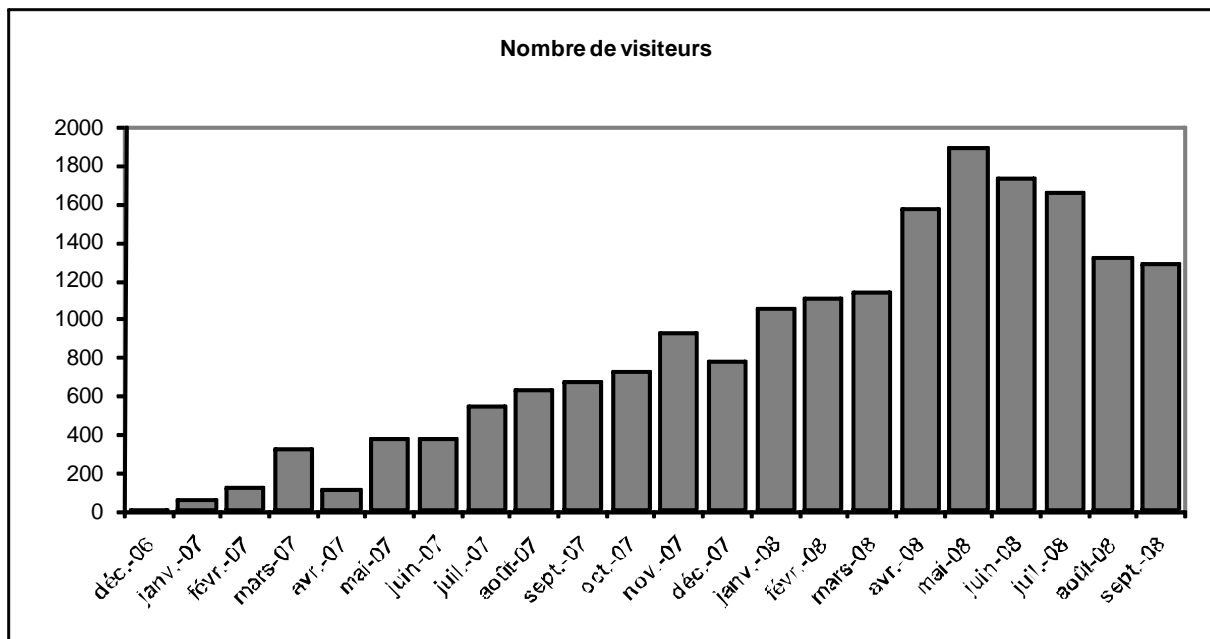
2-5. Le site Internet (informations transmises par S. JAULIN).

Le site comprend 24 pages, 36 fichiers téléchargeables, 17 photos, 17 icônes ou dessins. Il y a 1200 à 2000 visiteurs mensuels, avec un pic en mai 2008. Les téléchargements sont nombreux (notamment la liste de référence des Orthoptères de France).

Il est nécessaire de mettre à jour régulièrement le site pour fidéliser les visiteurs.

Le site enregistre une baisse de fréquentation depuis mai 2008, ceci est à relier au fait qu'il n'a pas fait l'objet de mises à jour durant l'été. Des mises à jour sont prévues pour l'automne, notamment la mise en place d'une rubrique *photos*.

Mois	Visiteurs	Nombre de pages visitées
déc-06	1	7
janv-07	58	396
févr-07	116	789
mars-07	324	2214
avr-07	108	737
mai-07	370	2528
juin-07	377	2578
juil-07	543	4717
août-07	632	3122
sept-07	673	3433
oct-07	729	2935
nov-07	921	2864
déc-07	777	1887
janv-08	1051	4465
févr-08	1107	4340
mars-08	1135	3012
avr-08	1573	3196
mai-08	1894	3196
juin-08	1736	3241
juil-08	1663	3626
août-08	1318	3206
sept-08	1288	3206



Liens vers le site :

Rang	Indicateur d'URL	Visites uniques	%
1	www.google.fr/search	2216	59,3
2	www.google.com/search	308	8,24
3	www.insecte.org/forum/liens-sur-les-orthopteres-vt1629.html	178	4,76
4	images.google.fr/imgres	107	2,86
5	www.google.ch/search	76	2,03
6	www.google.be/search	73	1,95
7	fr.search.yahoo.com/search	57	1,53
8	www.google.ca/search	57	1,53
9	www.google.es/search	56	1,5
10	www.google.de/search	43	1,15
11	cyrille.deliry.free.fr/orthopteres.htm	36	0,96
12	pagesperso-orange.fr/ascete/	30	0,8
13	www.google.it/search	27	0,72
14	www.googwww.keywordspy.com/keyword-research/ascete.org	22	0,59
15	www.google.fr/custom	19	0,51
16	www.recherche.aol.fr/aol/search	19	0,51
17	search.live.com/results.aspx	15	0,4
18	crapouilloux.org/nature/orthopteres/wakka.php	12	0,32
19	www.ecosociosystemes.fr/orthopteres.html	12	0,32
20	www.google.nl/search	12	0,32

Google est le site qui renvoie le plus de liens vers notre site, cela s'explique notamment parce que Google est le moteur de recherche le plus utilisé par les internautes.

Pages les plus populaires :

Rang	Pages populaires	Pages ouvertes	%
1	ascete.org/accueil.html	12775	40,23%
3	ascete.org/pdf/Liste_Orthoptères_%20France.doc	897	2,82%
4	ascete.org/telechargements.html	872	2,75%
5	ascete.org/sommaire.html	870	2,74%
6	ascete.org/publications.html	847	2,67%

Origine des visiteurs :

Rang	Domaine de premier niveau	Visites uniques	%
1	fr- France	1925	42,88
2	com- commercial, pour les organisations à but lucratif	1274	27,99
3	net- Ordinateurs en réseau et organisations	874	19,2
4	ch- Suisse	104	2,28
5	be- Belgique	94	2,07
6	ca- Canada	36	0,79
7	it- Italie	33	0,72
8	cz- Rép. Tchèque	25	0,55
9	de- Allemagne	21	0,46
10	ma- Maroc	17	0,37
11	nl- Pays-Bas	16	0,35
12	hu- Hongrie	10	0,22
13	pl- Pologne	9	0,2
14	pt- Portugal	8	0,18
15	br- Brésil	6	0,13

Les visiteurs sont avant tout des français ou des étrangers venant de pays francophones. C'est logique, puisque le site est en français.

Le président félicite et remercie Stéphane JAULIN pour le travail effectué.

Discussion :

E. SARDET propose de mettre sur le site les résumés des articles. B. DEFAUT acquiesce mais fait remarquer que les résumés ne sont obligatoires que depuis le tome 8 (2003).

Vote : le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. Rapport financier (J. DESILE).

COMPTE DE RESULTATS pour l'exercice 2007 :

CREDIT		DEBIT	
Excédent de trésorerie (2006)	1 922.62		
Adhésions et abonnements	1 005.50	Fournitures de bureau	00.00
Vente du synopsis	284.85	Frais postaux	390.97
Vente de la revue	355.30	Services extérieurs	1 675.10
Vente mémoire Cigales	440.00	Assurance	116.00
Hébergement au CPIE-Brenne	509.80	Hébergement au CPIE-Brenne	528.55
Mission en Corse	850.00	Mission en Corse	4 266.82
Etudes	13 436.00	Masse salariale	1 423.72
Pages couleurs MOE	275.00	Cotisation UEF (2006 + 2007)	80.00
TOTAL :	19 079.07 euros	TOTAL :	8 481.16 euros

SOLDE CREDITEUR : 10 597.91 euros

Définitions :

« Excédent de trésorerie » : au 31 XII 2006 il restait 1 310.11 euros sur le compte et 612.51 euros dans la caisse, soit 1 922.62 euros.

« Vente du synopsis » : incluant les frais d'envoi, payés à la commande par le client.

« Mission en Corse » : Les 850 € sont un don de la société Ecomed, destiné à couvrir 20% des frais de la mission d'E. Sartet et d'Y. Braud en Corse (mission au titre de l'ASCETE). Par ailleurs il a été nécessaire que l'ASCETE règle la totalité des frais de mission pour que l'Office de l'Environnement de la Corse puisse ensuite rembourser 80% de ces frais facture E. Sartet (1 535.20 €) + facture Y. Braud (2 731.62 €) = 4 266.82 €

« Etudes » : 3 études menées par S. PUISSANT (espèces déterminantes Languedoc-Roussillon = 2 500.00 € Fontfroide = 4 510.00 € réserve naturelle de Py : 5 336.00 €) et 1 étude menée par S. DANFLOUS pour le CREN Midi-Pyrénées (1 200.00 €).

« Pages couleurs MOE » : il s'agit du règlement des pages couleurs de MOE n°11 par B. Defaut (225.00 euros) et par E. SARDET (50 euros).

« Services extérieurs » : fabrication de MOE n°11 (1 120.00 €), retraitage en 10 exemplaires de numéros anciens de la revue (MOE n° 7 et n° 9 : 440.00 €) + retraitage en 10 exemplaires du synopsis (72.12 €) + facture « 1&1Internet SARL » (gestion du site internet, 42.98 €).

« Masse salariale » = Salaire net de S. PUISSANT en novembre 2007 (1 413.72 €) + compléments URSSAF pour 2006 (15.00 €).

Commentaires :

Le solde créditeur ne doit pas faire illusion : il provient pour une bonne part de ce que le montant des études encaissé en 2007 n'a été dépensé pour l'essentiel qu'en 2008 (9 386.02 €, contre 1 413.72 € en 2007). Néanmoins, et compte tenu notamment du paiement en 2008 des frais de la mission corse par l'OEC (pour un montant de 3 390.40 €), la situation financière de l'ASCETE est saine.

Discussion : B. DEFAUT précise qu'il a relancé le comptable (Mr Eric LENOIR) encore tout récemment pour qu'il envoie la comptabilité de l'année 2007 avant l'assemblée générale. En vain¹.

Vote : le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4. Montant des cotisations.

Depuis l'AG de 2005, les tarifs sont les suivants :

Tarif des cotisations individuelles.

- **5 euros** (32,80 FF) pour l'adhésion et **15 euros** (98,39 FF) pour l'abonnement à la revue, celui-ci impliquant l'adhésion (adhésion + abonnement = **20 euros**). Mais les numéros sont vendus aux non-adhérents au tarif de 15 euros pour les tomes 1 à 6, et 22 euros pour les tomes 7 à 10.

Tarif des cotisations des personnes morales (associant obligatoirement adhésion et abonnement).

- Réserves Naturelles, Bibliothèques, Bureaux d'études et associations loi 1901 comportant de 1 à 500 membres : **20 euros (131,19 FF)**, correspondant à l'envoi d'un numéro.
- Associations comportant de 501 à 1 000 membres : **35 euros (229,58 FF)**, correspondant à l'envoi de deux numéros.
- Associations comportant plus de 1 000 membres : **50 euros (327,98 FF)**, correspondant à l'envoi de trois numéros.

Discussion : B. DEFAUT remarque que la situation financière de l'ASCETE étant saine, il n'est pas nécessaire d'augmenter les tarifs.

Vote. Il est décidé à l'unanimité de reconduire les tarifs précédents.

5. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Suite à l'AG 2007 le conseil d'administration comprenait 9 membres : B. DEFAUT (président), J. DESILE (trésorier), L. DEFAUT, B. DUHAZE, S. JAULIN, V. MAURIN, D. MORICHON, E. SARDET et F. VENEAU (membres).

5-1. Renouvellement des mandats.

L'article 13 de nos statuts prévoit que « après épuisement de l'ordre du jour (de l'assemblée générale) il est procédé au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants », et l'article 11 prévoit que les membres sont « élus pour 3 années par l'Assemblée Générale ». Le tableau suivant montre que B. DEFAUT et S. JAULIN doivent remettre leur mandat en jeu.

	03 XII 1994	29 IV 1995	20 IV 1996	19 IV 1997	18 IV 1998	17 IV 1999	15 IV 2000	21 IV 2001	06 IV 2002	19 IV 2003	21 V 2004	26 VIII 2005	19 VIII 2006	01 IX 2007	04 X 2008
B. Defaut	+		X		X			X				X			X
J. Maurette	+			(?)											
C. Denèle		+		x											
E. Marty			+			(x)									
F. Veneau				X			X			X			X		
M. Lepley				+			X		x						
L. Defaut					+			X			X			X	
A. Roujas						+			(?)						
V. Maurin							(+)	+			X			X	
J. Desile							(+)	+			X			X	
Y. Sentissi							(+)	+	x						
D. Morichon											+			X	
S. Jaulin												+			+
E. Sardet													(+)	+	
B. Duhaze														+	
TOTAL	2	3	4	4	5	6	8	8	5	5	6	7	8	9	

¹ Elle est arrivée depuis (et avec les excuses d'usage), suite à une nouvelle relance.

- (+) *cooptation en cours d'année*
 + *élection lors de l'AG (ou confirmation de la cooptation en AG)*
 X *mise en jeu du mandat et réélection en AG*
 x *démission à l'occasion de l'AG*
 (x) *démission en cours d'année*
 (?) *autre type de démission*

Votes : B. DEFAUT et S. JAULIN, qui se représentent dans les mêmes fonctions, sont reconduits à l'unanimité.

5-2. Election de nouveaux membres.

Vote :

B. DEFAUT demande à la salle s'il y a des volontaires pour intégrer le conseil d'administration. Yoan BRAUD se propose, et est aussitôt élu à l'unanimité.

Discussion :

B. DEFAUT observe ensuite que les finances de l'ASCETE ne permettant pas le remboursement des frais de voyage et d'hébergement des membres du conseil d'administration, il est admis depuis quelque temps que des administrateurs puissent participer aux réunions de conseil d'administration par voie téléphonique ou par conférence Internet (Skype, Windows Messenger), malgré que cela ne soit pas prévu dans les statuts ni dans le règlement intérieur. Mais à l'usage cela se révèle assez peu commode ; en effet, l'expérience montre qu'il est nécessaire que la réunion se déroule en deux temps pour qu'il n'y ait pas de sentiment de frustration chez les participants : d'abord la réunion « normale » entre les membres présents physiquement, et ensuite un compte-rendu oral aux membres présents au téléphone (ou présents sur Skype), suivi de nouveaux débats avec eux. Cela peut limiter le recrutement de membres résidant loin du siège social.

Benoît DUHAZE rend alors compte de son expérience au CREN-Aquitaine : pour les concertations entre les agences départementales trois ordinateurs distants communiquent par Skype, avec trois ou quatre personnes autour de chacun des trois micros. Et cela permet un déroulement très correct des échanges.

Stéphane JAULIN rappelle qu'à Aynat la bande passante est certainement insuffisante pour une conférence Skype à plus de 3 sites.

6. Toilettage du fichier des adhérents.

Le premier toilettage du fichier des adhérents remonte au conseil d'administration du 18 septembre 2004 (se reporter au « Courrier de l'ASCETE » n° 24) et le second à l'Assemblée générale du 1^{er} septembre 2007 (« Courrier de l'ASCETE » n° 30). Depuis cette date est intervenue la démission de G. ORIEUX (en 2008).

Mais cinq adhérents ont pris des distances avec notre association, n'ayant pas renouvelé leur adhésion depuis 2006 : M. DONSKOFF (adhérent de 1997 à 2005), ou depuis 2007 : E. BOITIER (adhérent de 1999 à 2006), C. DENELE (adhérent de 1995 à 2006), F. DEROUSSIN (adhérent en 2006), et la SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE DU LOIR-ET-CHER (adhérente de 1998 à 2006).

Discussion :

Y. BRAUD demande si la radiation est définitive. B. DEFAUT répond que rien n'empêche un adhérent radié de ré-adhérer postérieurement (mais après approbation par le bureau : cf. article 7 des statuts).

Vote. Les cinq adhérents désignés ci-dessus sont radiés à l'unanimité.

7. Point sur les articles prévus pour le tome 13 de MOE.

Le tome 13 contiendra un travail sur la faune orthoptérique de la réserve naturelle de Py (S. PUISSANT), un premier inventaire de la collection orthoptérique de l'Institut National Agronomique d'EL Harrach (H. MAUREL), une mise au point taxonomique et chorologique sur *Aiolopus puissantii* (B. DEFAUT & S. JAULIN), une note sur la seconde mention de *Sepiana sepium* en Charente Maritime (B. ROCHELET), une mise au point sur la légitimité du genre *Pseudosphingonotus* (B. DEFAUT), une note sur le *Sphingonotus* « *arenarius* » découvert par AZAM dans le Var (B. DEFAUT),

et peut-être une révision des *Chorthippus* du groupe *binotatus* (B. DEFAUT), l'Atlas des espèces déterminantes de Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon (S. JAULIN, B. DEFAUT & S. PUISSANT coordinateurs) et un article sur *Tetrix undulata* en Provence (E. SARDET).

Discussion :

Une discussion, menée notamment par Stéphane JAULIN et Jean-Louis PRATZ, s'engage autour de l'utilisation du serveur "CARMEN" (pour CARtes du Ministère en charge de l'ENVironnement) hébergé par le BRGM, qui permet l'édition de cartes à partir de n'importe quel fond de carte. L'ASCETE pourrait utiliser ce serveur pour les cartes des espèces déterminantes de Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon, et pour l'atlas national-points, par exemple. CARMEN est un outil de consultation et ne permet pas de saisir en ligne les données. Se pose tout de même le problème des validations et du choix des personnes autorisées à alimenter l'atlas dans un cadre de saisie via Internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30'.

Par ailleurs, il a été décidé en conseil d'administration de faire suivre l'assemblée générale d'un débat portant sur les points suivants (le samedi après-midi) :

Mise au point d'une méthodologie pour l'atlas national-points.

S. Jaulin expose les modalités prévues pour un atlas entomologique en ligne (Odonates et Rhopalocères), à l'initiative conjointe de l'OPIE-LR, le CEN-LR et les *Ecologistes de l'Euzière* :

1. Les personnes habilitées et non-habilitées à saisir en ligne sont définies à l'avance.
2. Les données saisies apparaissent dans un premier temps comme en attente de validation.

Une discussion démarre sur cette base, au cours de laquelle l'accord se fait sur les points suivants :

1. Validation des données.

1-1. Comme proposé lors du CA du 1^{er} mars 2008 les responsables régionaux s'assureront que leurs fournisseurs de données possèdent une collection de référence personnelle (c'est une condition minimale de participation à l'atlas).

Remarques :

1) La liste des responsables régionaux reconnus par l'ASCETE a été établie lors de l'AG 2005, et publiée dans le « Courrier de l'ASCETE » n° 26.

2) Actuellement nous n'avons pas de responsable pour les régions Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Auvergne, Limousin.

1-2. Les données transmises au CA de l'ASCETE pour l'atlas national devront avoir été validées préalablement par les responsables régionaux.

1-3. Si le responsable régional n'est pas en mesure de cautionner une donnée, le CA demandera un échantillon ou une photo à son auteur.

1-4. Dans tous les cas la validation définitive appartiendra au CA de l'ASCETE.

2. Masques de saisie régionaux.

Les atlas régionaux avanceront de leur côté avec leur propre système de saisie. Il n'y aura mise en conformité avec le masque de saisie de l'ASCETE qu'au moment du rendu.

3. Périodicité de la transmission des données régionales.

Pour éviter que l'ASCETE ne saisisse plusieurs fois les mêmes données, le responsable régional n'enverra que des états cartographiques successifs à dates espacées (et non au fur et à mesure de leur engrangement) ; pour chaque nouvel état cartographique il sera fait table rase des données antérieures.

4. Document mis en ligne.

L'ASCETE mettra en ligne la version en cours de l'atlas-point, dès que les données validées seront jugées suffisamment nombreuses. Il y aura des mises-à-jour périodiques.

S. Jaulin et E. Sardet acceptent d'assurer ce travail.

Vote. Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Rappel sur la propriété des données.

Il a été admis antérieurement que les données resteront la propriété de ceux qui les auront fournies (elles ne deviendront publiques qu'avec leur accord) ; les utilisateurs du site web de l'ASCETE n'auront donc accès qu'à la vision cartographique d'ensemble, pas aux données ponctuelles.

Révision de la liste des Orthoptères de France.

Cette liste est consultable sur le site de l'ASCETE depuis plusieurs années, et mise à jour régulièrement.

Discussion :

B. DEFAUT rappelle les nouveautés taxonomiques survenues en un an. Une discussion s'instaure alors au sujet de la liste des espèces d'*Anonconotus* de France : a-t-on le droit d'adopter par anticipation les conclusions d'une étude en cours (celle de G. Carron), ou faut-il retenir nécessairement la liste issue des derniers travaux publiés ? S. PUISSANT observe à ce propos que le *Code International de Nomenclature Zoologique* oblige à ne retenir que les résultats des travaux publiés. Il est donc décidé finalement de s'en tenir aux six espèces admises en France par les travaux les plus récents (ceux des auteurs italiens), même si l'on se doute que l'une d'elles va être mise en synonymie prochainement.

Par ailleurs E. SARDET demande (et obtient) la suppression de *Modicogryllus frontalis* puisque après vérification de l'échantillon par lui-même il s'agit en fait d'*Eumodicogryllus bordigalensis*.

Vote. L'ensemble de la liste ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

- INFORMATIONS DIVERSES.

La nouvelle édition du guide BELLMANN & LUQUET (chez Delachaux) devrait voir le jour en 2009. (L'ASCETE a été très consultée pour cette mise-à-jour).

- NOUVEAUX MEMBRES.

Mr Jérémie FEVRIER, 21 bis rue des courioulettes, 66500 Prades

COURRIER DE L'ASCETE n° 32

novembre 2008

